



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 26.01.2010

L'an deux mille dix et le premier février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mrs DE GUALY (excusé), RASKOPF (excusé), Mme BORIES (excusée), Mme RAHOU.

N° 10/6

Secrétaire : Mr GALINIÉ.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**RENOVATION DE LA
COUR DE
RECREATION DE
L'ECOLE
MATERNELLE
MARIE CURIE -
Concours de l'Etat au
titre de la D.G.E.**

La commune de Saint-Juéry envisage de rénover la cour de récréation de l'école maternelle Marie Curie.

Le projet a pour objet de supprimer une partie de l'espace vert (impraticable après une période pluvieuse) et de refaire le revêtement de l'ensemble de la cour.

Il est prévu également la fourniture et la pose d'un préau en toile tendue de 70 m².

Ces travaux sont estimés à 55 000 € H.T. Ils peuvent bénéficier du concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE son accord aux travaux de rénovation de l'école maternelle Marie Curie.

DIT que les modalités de financement de ces travaux pourraient être les suivantes :

Etat (D.G.E. 40 % sur le H.T.)	22 000 €
Département (20% sur le HT)	11 000 €
Commune (fonds propres)	22 000 €

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E

SOLLICITE une subvention du Département

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2010 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,